

Le mandat du Comité est présenté à l'annexe 1. Deux principaux objectifs lui ont été fixés : s'assurer que la dimension environnementale sera prise en compte à toutes les étapes du processus de négociation et effectuer, avec documents à l'appui, un examen des effets environnementaux de l'ALENA sur le Canada.

Cette approche à deux volets, employée pour la première fois dans la négociation d'un accord commercial, a garanti la prise en compte de la dimension environnementale à toutes les phases du processus décisionnel. Elle s'est révélée utile pour le repérage de secteurs-problèmes éventuels et, dans certains cas, a débouché sur de longues délibérations pour déterminer laquelle des options serait la plus satisfaisante pour traiter de ces secteurs-problèmes. Les analyses suivantes ont tiré profit des contributions des négociateurs, des représentants des provinces ainsi que des organismes environnementalistes.

Comme le prévoyait leur mandat, les représentants du Comité ont rencontré régulièrement des membres clés de l'équipe de négociation de l'ALENA. Ces réunions avaient quatre objectifs principaux :

1. obtenir des renseignements et des analyses détaillées sur les dossiers et les options en cours de négociation;
2. effectuer un examen préalable des incidences environnementales possibles de l'Accord;
3. sensibiliser davantage les négociateurs à la dimension environnementale;
4. discuter des effets environnementaux éventuels des diverses options de négociation.

En outre, les membres du Comité ont effectué un examen régulier des diverses ébauches de l'ALENA et ont soumis, pour les Mémoires au Cabinet, des commentaires portant sur l'aspect environnemental des négociations.

Le Comité a rencontré les représentants chargés de l'ébauche de l'Examen des questions environnementales des États-Unis et du Mexique ainsi que le sous-ministre de l'Environnement du Mexique. Il a rassemblé et revu la documentation provenant de sources canadiennes et étrangères et traitant des rapports éventuels entre le commerce et l'environnement. Enfin, il s'est engagé dans le processus de consultation décrit ci-après.

D. CONSULTATION

Le gouvernement fédéral a établi un vaste processus de consultation des intervenants pour ses activités qui touchent le commerce. Ce processus a assuré un apport de données environnementales pour les négociations de l'ALENA et pour l'examen environnemental.

Les ministres et les représentants aux niveaux fédéral et provincial ont tenu des réunions régulières pour discuter de l'état d'avancement des négociations, notamment pour ce qui est de la dimension environnementale. Le président du Comité d'examen environnemental de l'ALENA communiquait souvent avec des représentants provinciaux.